



CONTRAT LÉGUMES – 1 an (une semaine sur deux)

Panier de légumes issus de l'agriculture biologique (adapté pour 2 adultes)
du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur **Thierry GOZZERINO**
Impasse Cabot Quartier Bel Air
13300 Salon de Provence

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT
13/67202/1319909

Et :

L'Amapien-ne Monsieur, Madame :

Adresse :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone :

Le prix du panier est fixé à 20,00 €, soit un total de 540 € TTC (Cinq cent quarante euros) pour l'ensemble du contrat (27 paniers).

Le paiement total des paniers s'effectue à la signature du contrat,

- Par chèques libellés à l'ordre de « Ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- Possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

Extrait du règlement intérieur :

Chaque AMAPien-ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver ; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux, ou un bon d'achat chez le producteur, correspondant au prix du panier. Maximum 6 Jokers par an.
- Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le / / 2025

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien-ne

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Siret : 814 913 802 00017 – Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



CONTRAT LÉGUMES (page 2)
ÉCHÉANCIER
Saison 2025 / 2026

l'Amapien·ne Monsieur, Madame :

MERCI DE BARRER LES DATES OÙ VOUS SEREZ ABSENT·E.

Dates de livraison						540 €	Règlement
Avril	1	8	15	22	29	€	
Mai	6	13	20	27		€	
Juin	3	10	17	24		€	
Juillet	1	8	15	22	29	€	
Août	5	12	19	26		€	
Septembre	2	8	16	23	30	€	
Octobre	7	14	21	28		€	
Novembre	4	11	18	25		€	
Décembre	2	9	16	23	30	€	
Janvier 2026	6	13	20	27		€	
Février	3	10	17	24		€	
Mars	3	10	17	24	31	€	

NB Pas de distribution les **23** et **30** décembre 2025. Les paniers manquants seront répartis sur les livraisons du 18 novembre au 16 décembre 2025.

Salon de Provence le / / 2025

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien·ne

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Siret : 814 913 802 00017 – Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat d'un an pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique
du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 (une semaine sur deux)

Règlement intérieur

Chaque AMAPien-ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00 l'hiver ; de 18h30 à 19h30 l'été à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT)
- Absence ? Vacances ? L'Amapien peut poser un Joker : le panier est remplacé par un lot de bocaux ou un bon d'achat correspondant au prix du panier. Maximum 3 Jokers par saison.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

Reçu établi à Monsieur, Madame

pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de ,00 € réglés en chèque(s).

Salon de Provence, le 2025

Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU

NB Pas de distribution les **23** et **30** décembre 2025.

Les paniers manquants seront répartis sur les livraisons du 18 novembre au 16 décembre 2025.

Dates de livraison											
Avril	1	8	15	22	29	Octobre	7	14	21	28	
Mai	6	13	20	27		Novembre	4	11	18	25	
Juin	3	10	17	24		Décembre	2	9	16	23	30
Juillet	1	8	15	22	29	janv-26	6	13	20	27	
Août	5	12	19	26		Février	3	10	17	24	
Septembre	2	9	16	23	30	Mars	3	10	17	24	31

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence
Siret : 814 913 802 00017 – Site : www.amapdelacrau.fr

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)